



Compte-rendu Conseil municipal du 27-06-2024

PRESENT(E)S :

Mmes Villatoux, Boudrie, Marlinge, Clédière, Certain, Verdeyme, Crouzette

MM. Géraudie, Chambras, Mazeaud, Leyris, Rhodes, Fourches, Mancini, Orlianges

ABSENT(E)S:

M. Villette, procuration à Mme Crouzette

Mme Pouget, procuration à M.Orlianges

Retard de Mme Noël (AG du Qi Qong)

SECRETAIRE : Mme Crouzette

Ordre du jour :

1- Approbation du compte rendu de la séance du 02-04-2024

Adopté à l'unanimité

2- Subvention aux associations

La commission réunie le 06-04-2024 a examiné tous les dossiers de demandes. M. Mazeaud est le rapporteur de cette commission.

Arrivée de Mme Noël à 19h10.

Un total de 16 080 € a été attribué par la commission.

M. le Maire précise que, selon les principes établis antérieurement, les associations qui ont des trésoreries relativement importantes ne pourraient logiquement prétendre à une subvention, car il convient de tenir compte de la situation de la commune, des efforts faits jusqu'à présent et des frais imprévus de ce début d'année. Il ajoute cependant qu'il s'agit d'une remarque sur le fond, et que toute demande peut être étudiée si le projet est intéressant et si l'association est en difficulté.

M. Mazeaud rappelle que la dotation est de 20 000 € et que 16 080 € ont été proposés en commission au profit de 13 associations.

Vote: Abstention de 3 Présidents d'associations (Charles Orlianges, Joëlle Clédière et Jean-Luc Chambras)

Abstention de M. le maire et Jean-Michel Leyris

12 votes pour

3- Achat de parcelles Rue du Pré Grand

Historiquement, dans cette rue, après les aménagements du Collège et du lotissement, il se trouve que la voirie n'a pas été versée au domaine de la commune : c'est ce qui est proposé, en accord avec M. Vinatier, toujours propriétaire de cette voirie. Il s'agit de trois parcelles, pour un montant de 3 €.

Adopté à l'unanimité.

4- Adhésion au groupement de commandes FFEE

C'est une convention qui protège la commune par rapport aux dépenses d'électricité et de gaz. Un marché est passé au profit de plusieurs syndicats d'électrification, permettant d'obtenir des tarifs et garanties plus avantageux. Il est proposé à la commune de renouveler son adhésion à ce groupement de commandes, prochain marché à prise d'effet en 2026.

Adopté à l'unanimité.

5- Location maison de Pisevache

Cette maison est louée depuis un an sur la base d'un bail précaire, non reconductible tacitement. Des travaux ont été effectués : fenêtres, porte, radiateurs, isolation du grenier... Il convient désormais de signer un bail classique à usage d'habitation pour une durée de trois ans, reconductible, sur la base de 300 € par mois.

Adopté à l'unanimité

6- Recrutement responsable du service enfance

Faisant suite à la délibération adoptée le 02-04-2024, relative à la création d'un emploi d'animateur territorial à compter du 01-09-2024, le recrutement a eu lieu : sur les 9 candidatures reçues, 4 ont été retenues pour un entretien et une candidate a été retenue à l'unanimité des 4 membres du jury.

Celle-ci n'ayant pas le statut de fonctionnaire, sera employée en qualité de contractuelle et exercera les missions suivantes : direction de l'accueil de loisirs, responsabilité du service de garderie, responsabilité du service de surveillance cantine.

Adopté à l'unanimité

7- Modification du RIFSEEP

Le RIFSEEP est un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle des agents. 3 modifications sont proposées : la création d'un régime indemnitaire pour le grade d'animateur territorial, des dispositions en cas de temps partiel thérapeutique, ainsi qu'en cas de période de préparation au reclassement.

Adopté à l'unanimité

8- Attribution des travaux chemin piéton Champ Nègre

Le projet d'aménagement du chemin piéton le long de la RD44 de l'intersection de la route du Champ Nègre à l'intersection du chemin de la Besse a conduit à la consultation de 4 entreprises dont l'une a été retenue (NGE) pour un montant de 49 844 € HT. Corrèze Ingénierie agira en qualité de maître d'œuvre sur ce chantier. Le panneau d'entrée à Seilhac sera déplacé avant la route du Champ Nègre.

Mme Clédière apporte une remarque sur les bordures en béton qui peuvent présenter un danger pour les deux roues.

Vote : 1 abstention (Joëlle Clédière)

16 votes pour

9- Modification D036-2023- Acquisition parcelle AO276

Cette parcelle, située à La Vergne, a fait l'objet d'une délibération par laquelle la commune a accepté le don de la part de particuliers et qu'il convient de régulariser.

Adopté à l'unanimité

10- Décision modificative budget principal

Il s'agit de revoir les dotations aux amortissements et de les augmenter de 100 €, suite à l'omission d'une immobilisation dans le calcul initial.

Adopté à l'unanimité

11- Questions diverses

- M. Orlianges intervient concernant le courrier reçu par les élus de Seilhac de la part du Maire de Saint-Salvador. Le sujet porte sur les frais de scolarité pour les élèves de cette commune qui n'a pas d'école. Historiquement, la convention entre les deux communes, cessait étant donné qu'elle était établie entre deux maires précisément cités. M. Orlianges ne renie pas la décision prise à l'unanimité par notre conseil municipal qui a actualisé le montant des dépenses scolaires (1350 €/an/élève en 2022, puis 1450 € en 2024) mais déplore le différentiel actuel et le peu de communication et de dialogue. M. le Maire précise que les services préfectoraux, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) ont fixé ces frais à 57 € par élève, soit le montant des fournitures scolaires, sans tenir aucun compte de tous les autres frais (fonctionnement, personnel communal...), ce qui est difficilement acceptable.
- Un point sur les travaux est fait : l'aménagement autour du lac de Bournazel, la construction des vestiaires et du club-house au stade de football.

Fin du Conseil Municipal à 20h35